



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## élargissement

Question écrite n° 59211

### Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la volonté de plus en plus forte des Islandais de voir leur pays adhérer à l'Union européenne. Aussi, elle lui demande quels atouts et quels coûts cette adhésion représenterait pour l'Union européenne et pour la France et quelle position la France adoptera-t-elle si l'Islande confirmait sa volonté d'adhérer à l'Union européenne.

### Texte de la réponse

L'Islande a présenté officiellement sa demande de candidature à l'Union européenne le 16 juillet 2009 après approbation de cette démarche par le Parlement islandais le 15 juillet 2009. L'examen de cette candidature suit son cours conformément aux règles habituelles pour la conduite d'une négociation d'adhésion (conformément aux critères de Copenhague et au consensus pour l'élargissement de 2006). Le conseil affaires générales - relations extérieures du 27 juillet 2009 a transmis cette candidature à la Commission européenne pour avis. Si cet avis est positif, l'Islande pourra alors se voir reconnaître le statut de candidat à l'adhésion et entamer le processus de négociation. Par son histoire, sa géographie et ses valeurs démocratiques, l'Islande peut tout à fait prétendre adhérer à l'Union européenne. Membre de l'OTAN, de l'espace économique européen, de l'espace Schengen, ce pays est déjà très intégré à l'Europe dont il a repris environ les trois quarts de « l'acquis communautaire ». L'Islande dispose d'importantes ressources halieutiques et géothermiques, sa population est très bien formée, sa politique en matière de développement durable (plus de 70 % de son bilan énergétique est d'origine hydroélectrique ou géothermique) très avancée et sa situation géographique stratégique aux portes de l'Arctique et de voies maritimes prometteuses. Si la crise financière et économique a joué un rôle semble-t-il déterminant dans le choix de Reykjavik de demander son adhésion à l'Union européenne, l'Islande a déjà atteint l'un des plus hauts niveaux de développement humain mondiaux. Pour autant, ces atouts doivent s'accompagner d'un consensus national large et durable en faveur de l'adhésion à l'Union européenne. Lors de l'examen de la transmission de la candidature islandaise à la Commission, la France a fait valoir que la demande d'adhésion de l'Islande devait être traitée dans le même cadre et selon les mêmes critères que les autres candidatures. Le secrétaire d'État chargé des affaires étrangères s'est rendu à Reykjavik les 28 et 29 juillet 2009, au lendemain de la transmission par le Conseil de la candidature islandaise à la Commission. À cette occasion, il s'est entretenu avec le ministre des affaires étrangères islandais M. Skarphedinsson qu'il a revu à Bruxelles le 16 novembre 2009. Tout en apportant le soutien de principe du Gouvernement à la candidature de l'Islande, il a notamment souligné à chacune de ces occasions les deux points suivants : d'une part, la remise en ordre des finances publiques de l'Islande constituera un élément important dans l'appréciation du dossier islandais et le Gouvernement français attachera une grande importance à ce que les autorités islandaises traduisent leur volonté d'assainir en profondeur le système financier de leur pays par des résultats concrets sur les enquêtes financières engagées avec, le cas échéant, des condamnations judiciaires ; d'autre part, l'importance de ménager les délais nécessaires tant à la préparation de l'avis que doit rendre la Commission qu'au traitement équitable des dossiers de candidature déjà déposés de plusieurs pays des Balkans, une région où l'enjeu de la stabilité et de la sécurité est stratégique pour l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Marie-Louise Fort](#)

**Circonscription** : Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 59211

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : Affaires européennes

**Ministère attributaire** : Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 septembre 2009, page 8902

**Réponse publiée le** : 22 décembre 2009, page 12236